

Notice descriptive	
Titre	Rectificatif à l'annexe à l'arrêté du 26 septembre 2000 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des fonds de solidarité pour le logement constitués sous la forme d'un groupement d'intérêt public tenant sa comptabilité selon les règles du droit public (texte non paru au Journal officiel)
Numéro NOR	EQUU0000588Z
Ministère	Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement
Thématique de document	Logement et construction
Type de document	Rectificatif
Date de signature	26-09-2000
Date de publication	25-12-2000
Document	A0230020.pdf